

grain de sel

mai 2014



Ne pas laisser passer !

L'annonce du gel du point d'indice ou de sa non revalorisation jusqu'en 2017 n'est autre qu'une baisse de notre pouvoir d'achat qui est programmée.

Aucune revalorisation de 2010 à 2017 c'est tout simplement insupportable et les conséquences sont importantes pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires. 7 ans sans aucune revalorisation du point d'indice a des conséquences directes sur nos conditions de vie.

Salaires d'un fonctionnaire			
Salaires 2010	Perte par année due au gel	Perte 2010/2017	Salaires réels 2017
1 500	24	168	1 332
1 750	26	196	1 554
2 000	32	224	1 776
2 250	36	252	1 998
2 500	40	280	2 220

Le calcul de la perte de pouvoir d'achat est fait en tenant compte d'une inflation moyenne de 1,6% par an (ce qui est le cas de 2010 à 2014).

En plus de cette baisse de pouvoir d'achat, on assiste à une perte sèche des salaires car depuis 2005 les cotisations et autres prélèvements ont augmenté de 2,29%.

Il s'agit bien de nous faire les poches. Le salaire net baisse de 2,29% et le pouvoir d'achat va baisser de l'équivalent de 224€ par mois pour un salaire de 2000€.

Pour les retraités, la situation n'est pas plus brillante. Avec la même méthode de calcul pour une pension de 1600 € après deux ans de gel on arrive à une pension réelle de 1552 €.

Il ne faut pas se laisser faire.

La journée de mobilisation du 20 mars avec 30% de grévistes à la DGFIP a montré un fort taux de mécontentement. Mais ce n'est pas encore suffisant. C'est pour cela que l'intersyndicale de la DGFIP (Solidaires, CGT, FO et CFDT) appellent à une nouvelle journée de mobilisation le 15 mai. Par la grève et par les manifestations, nous devons montrer notre détermination à ne pas nous laisser plumer. Et cette fois-ci ce sera avec l'ensemble des fonctionnaires que nous serons mobilisés.

Le 15 mai, en pleine campagne d'information du public pour l'impôt sur le revenu, à la date d'échéance de l'acompte provisionnel, montrons notre force collective pour la défense du service public, des missions, la reconnaissance de l'engagement professionnel, l'augmentation du pouvoir d'achat et l'amélioration des conditions de travail !

Le 15 mai toutes et tous en grève et en manifestation

section de la Vienne de la CGT Finances Publiques
DRFiP 86 et DCST



Halte aux coupes dans les dépenses publiques

socialement utiles !

Un véritable matraquage idéologique :

A l'heure où, pacte de responsabilité oblige, d'aucuns ne cessent de préconiser de nouvelles amputations massives dans les dépenses publiques (il y a 50 milliards d'euros à trouver), il est plus qu'utile de remettre sur le devant de la scène quelques éléments qui ont le principal défaut d'être peu du goût des libéraux de tout poil.

Ce, d'autant plus, que la Fonction publique et ses agents sont au cœur des attaques de nos pourfendeurs de la dépense publique, qui, et ce n'est un mince problème, sont ceux qui occupent la majeure partie de l'espace médiatique.

Or, soit par mensonge, soit par omission volontaire, ils travestissent la réalité.

Tentons donc d'y voir plus clair.

Des contre vérités :

On nous rabat les oreilles du supposé poids exorbitant de la Fonction publique et de ses agents dans l'économie nationale et internationale. Et, pour parvenir à cette démonstration, de doctes « spécialistes » avancent les chiffres et les estimations les moins vérifiées qui soient.

Choisissons une période de 20 ans et extrayons en quelques données significatives (ce sera donc de 1992 à 2012, cette année étant la dernière à offrir des données entièrement stabilisées).

Prenons par exemple le budget de l'Etat. En 1992, les dépenses de l'Etat représentaient 255,8 milliards d'euros, soit 23,09 % du Produit Intérieur Brut. En 2012, les dépenses de l'Etat s'élevaient à 421,2 milliards d'euros, soit 20,73 % du PIB.

CQFD ! En dépit de la crise débutée en 2008 et de la stagnation en volume du PIB de 2008 à 2012, les dépenses de l'Etat ont largement reculé dans les richesses créées.

Regardons maintenant si à l'intérieur du budget de l'Etat, la part des rémunérations ne cesse de croître comme nous le professent nos chan-

teurs de ritournelles.

En 1992, les rémunérations totales (traitement brut, toutes primes et pensions comprises) représentaient 33,06 % du budget de l'Etat. En 2012, ce même ensemble représentait 28,39 % du budget de l'Etat.

Résumons-nous : sur les 20 dernières années, les dépenses de l'Etat ont reculé par rapport au PIB et les « charges salariales » ont elles-mêmes diminué par rapport aux dépenses de l'Etat.

C'est clair, net et imparable.

Prenons maintenant le nombre d'agents de la Fonction publique.

Là également, les charges contre la supposée augmentation pléthorique des effectifs de la Fonction publique ne résistent pas à une analyse un tant soit peu sérieuse.

D'abord, sur le seul versant de l'Etat, les effectifs ont décré d'environ 250.000 emplois sur les 10 dernières années (chiffres officiels de la DGAFP). Certes, pour une rigueur parfaite, on observera qu'à peu près 120.000 emplois « perdus » correspondent en fait aux transferts d'agents vers la Fonction publique territoriale. Mais, comme dans le même temps, 90.000 emplois ont été intégrés dans l'assiette du calcul des effectifs qui n'y entraient pas précédemment, la perte sèche se situe aux alentours de 220.000 emplois !

Pour le reste et pour en revenir à notre base 1992 – 2012, l'INSEE nous apprend que la globalité des effectifs de la Fonction publique est, sur cette période, passée de 19,6% de l'emploi total en France à... 19,7 %.

Cette stabilité démontre bien que les débauches de recrutement dans la

Fonction publique relèvent bel et bien de la fable !

Avec les dernières mesures gouvernementales, les aides publiques aux entreprises (aides directes, exonérations de cotisations, défiscalisation...) dépassent les 200 milliards d'euros.

Là, au moins, le résultat est aussi clair que désastreux : le chômage atteint des sommets inédits et les dividendes juteux versés aux actionnaires restent au plus haut, au détriment, en particulier, de l'investissement.

Voilà des ressources publiques que l'on peut accroître sans problème et des dépenses dans lesquelles on peut tailler de la même manière ! Au-delà, les recettes et les dépenses publiques, notamment celles dans lesquelles le gouvernement tape de manière forte et imbécile, sont un bon moteur pour l'économie.

Arrêtons-nous sur les données officielles d'avant la crise, cette dernière ayant introduit des éléments évidemment atypiques.

De 1986 à 1995 inclus, les dépenses publiques sont passées de 51,1 % à 54,5 % du PIB. Sur la même période, en moyenne annuelle, la croissance s'est établie à 2,2 %.

De 1996 à 2007 inclus, la part des dépenses publiques a reflué pour se situer à 52,3 % du PIB. Dans le même temps, la croissance annuelle moyenne s'est, elle, située à... 2,1 %.

La baisse significative des dépenses publiques sous 3 majorités parlementaires différentes n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, dopé la croissance !

Enfin, on peut estimer que la consommation des ménages de fonctionnaires et les investissements réalisés par les administrations publiques participent pour environ 15 à 20 % de la croissance totale du pays.

Compresser les unes, amputer les autres ne peut que favoriser l'atonie de celle-ci et, par voie de conséquence, retarder la sortie de la crise.



Bilan des rejets de gaz à effet de serre de la DGFIP

Sur 28 pages (et avec un sommaire de près de 2 pages qui vaut le détour), on nous explique, entre autres choses, les différents moyens pour la DGFIP d'améliorer le « bilan énergétique » de son parc immobilier.

Tout ceci met surtout en lumière ce que beaucoup à Bercy font mine de ne pas voir. A savoir la totale hypocrisie d'un rapport qui revient à nier l'évidence. Le parc immobilier de la DGFIP se dégrade lentement, mais sûrement, et il suffit de prendre l'exemple de la Vienne pour s'en rendre compte :

- un bâtiment comme celui situé rue Riffault est un gouffre en terme de consommation d'énergie et il est totalement illusoire d'arriver à le faire entrer un jour dans les préconisations du rapport publié sous Ulysse.

- à Slovénie, le remplacement des fenêtres simple vitrage par du double vitrage est budgété autour de 500 000 euros. Montant qui sonne le glas de toute amélioration de l'isolation dans ce bâtiment.

Le rapport commence par nous expliquer que la loi dite Grenelle I de l'environnement du 3 août 2009 prévoit notamment la rénovation des bâtiments de l'Etat et de ses établissements publics afin d'assurer, d'ici à 2020, la réduction d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre (en 6 ans, ça tient du tour de force!).

Ce rapport nous précise ensuite que la loi portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2" (loi du 12 juillet 2010) rend obligatoire la réalisation d'un bilan gaz à effet de serre (GES). Ce bilan porte sur le patrimoine et sur les compétences des personnes morales visées par le code de l'environnement.

Il doit être rendu public, accompagné d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et mis à jour tous les trois ans.

Tout ceci sonne comme un vœu pieux, à l'heure même où Ségolène Royal, désormais Ministre de l'écologie, assène que « *tous les bâtiments publics devront être à énergie positive* ».

Dans ce contexte, le rapport paru sous Ulysse national le 16/04/2014 dissimule une impossibilité de réalisation des engagements derrière des termes qui en mettent plein la vue (Scopes 1 et 2 ; année de reporting ; "fuites de fluides frigorigènes" ...), de beaux tableaux en couleur ou des « camemberts » aux couleurs printanières censés nous résumer les émissions de GES.

Au détour de la page 14, nous sommes même ravis d'apprendre que « La DGFIP n'est concernée que par les postes Halocarbure de Kyoto et Gaz hors protocole de Kyoto dans le cadre du présent bilan des rejets de gaz à effet de serre ».

Formidable !!!

Puisque la DGFIP se devait de respecter l'obligation légale de faire un rapport et de le rendre public, il a bien fallu « boucher les trous » (pas ceux de la couche d'ozone rassurez-vous) et c'est là qu'on nous balance des platitudes telles que : « Les émissions de gaz à effet de serre découlant de l'emploi de la méthode de l'outil Bilan Carbone ne se mesurent pas directement, mais s'estiment à partir d'autres données. Il y a nécessairement une incertitude attachée aux résultats ».

Re-formidable !!!

A ce stade de notre lecture, toute personne normalement constituée ne peut qu'être passionnée par ce souci du détail qui transparaît dans chaque ligne : en effet, comment comprendre ce qui a précédé si l'on n'admet pas que « *l'halocarbure de Kyoto concerne l'émission de GES liée à l'utilisation, notamment à l'état de fluide frigorigène dans les systèmes de climatisation, des gaz HFC R 134 A, R 407 C et R 410 A visés par le protocole de Kyoto* »

On arrive enfin à la pièce de résistance de ce fabuleux rapport (partie 3 : quelques pistes destinées à réduire les rejets de gaz à effet de serre) où les préconisations tiennent en fait sur 2 pages et ne manquent pas de (grain de) sel ... En témoignent les conseils qui suivent.

Attention, scoop : personne n'y avait pensé avant et surtout pas les principaux intéressés.

Une utilisation éco-responsable de l'électricité dans la vie au bureau

a) Préconisations

Eteindre les unités centrales, écrans et les imprimantes en fin de journée ;

Choisir l'emplacement du bureau: placé perpendiculairement aux fenêtres, il bénéficie au mieux de la lumière naturelle. (pas facile quand on est plusieurs dans un même bureau...c'est du bla bla bla)

b) Mise en place

Sensibilisation des agents sur l'importance de procéder à l'extinction des éclairages en fin de journée et à la pause déjeuner ou en cas d'absence prolongée sur la journée.

Une régulation éco-responsable de la température des locaux de travail

- Préconisations en hiver

régler le (ou les) radiateur(s) en fonction de la température et de l'ensoleillement extérieurs, et pas forcément tous de la même façon : des bureaux orientés au sud, derrière des parois vitrées, peuvent bénéficier de la chaleur du soleil certaines belles journées, même en hiver ;

- Préconisations en été

Afin de maintenir la fraîcheur de l'air et limiter l'usage de la climatisation :

1. le soir, fermer les volets des pièces orientées à l'Est afin de ne pas charger la pièce de la chaleur du soleil levant ;
2. bien ventiler aux heures fraîches ;
3. fermer portes, stores et fenêtres aux heures chaudes.

Vaut mieux en rire ou ils nous prennent vraiment pour des imbéciles !!!

On touche même carrément au sublime quand on aborde le paragraphe du rapport qui concerne « Les rejets de GES liés aux déplacements professionnels » :

La préconisation « phare » étant ... d'éviter les déplacements (sic). Ils sont sources de fatigue et de perte de temps et leur réduction permet, outre la réduction des rejets de GES, d'améliorer les conditions de vie au travail des agents. Mais c'est bien sûr !! Tous les collègues obligés de se déplacer, la plus part du temps en mettant leur véhicule à la disposition de l'administration apprécieront.

2370 postes de catégorie C vacants dans les services !

Le projet de mouvement général catégorie C administratif des deux filières vient de paraître. Il fait ressortir un déficit de 2370 agents. C'est du jamais vu ! De qui se moque-t-on ?

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Dans la Filière Gestion Publique, ce sont 925 emplois qui sont vacants : 687,5 en province et 237,5 en Ile de France. Seulement 15 directions sur 124 font ressortir un solde des effectifs positif.

- Dans la Filière Fiscale, ce sont 1445,5 emplois qui sont vacants : 912,7 en province et 532,8 en Ile de France. Seulement 8 directions sur 135 font ressortir un solde des effectifs positif.

Certaines directions font apparaître des sous-effectifs supérieurs à 10 agents, 20 agents voir plus.

- Dans la Filière Gestion Publique, 27 directions ont un solde d'agents négatif supérieur à 10 dont 12 directions à 20 postes vacants et plus : par exemple les Bouches du Rhône Marseille sont à - 46 agents ou les Hauts de Seine -42,6 agents ou encore la Seine St Denis à -74 agents.

- Dans la Filière Fiscale, 47 directions ont un solde d'agents négatif supérieur à 10 dont 18 directions à 20 postes vacants et plus : par exemple l'Isère à - 37,2 agents, la Loire Atlantique à -30 agents, le Rhône à -78 agents ou encore la Haute Savoie à - 40 agents ;

Pour autant, ce n'est pas parce que la quasi-totalité des directions sont en sous effectif qu'elles sont ouvertes à mutations ; loin s'en faut !

- Dans la Filière Gestion Publique, 23 départements présentant un sous effectif sont fermés à toute mutation.

- Dans la Filière Fiscale, ce sont 22 départements présentant un sous effectif qui sont fermés à toute mutation.

Comment faire fonctionner les services dans ces conditions? Sous-effectifs supérieurs à 2 370 agents C, suppressions d'emplois de 30 000 agents depuis 2002...Ce sont des pans entiers de missions qui sont abandonnés : fusions des SIP, fusions des SIE, fermetures de services au public une demi-journée par semaine, fermetures des trésoreries au public lorsque les effectifs du poste ne sont pas suffisants et ce n'est qu'un début.

Et le Directeur Général a pour seule réponse les mesures de simplifications qu'il s'attache à publier

chaque mois. De qui se moque-t-on?

Des agents envers qui l'administration prouve une fois de plus son mépris. Ce sont eux qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans un contexte de sous effectif permanent.

La situation de l'emploi est catastrophique,

la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile et l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Le recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant. L'appel en juin des listes principales des concours interne et externe 2014 et le recrutement de 50 contractuels handicapés s'élève à 821 lauréats. Il sera bien loin de combler le déficit de 2370 agents de catégorie C.

Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques exigent le recrutement immédiat de l'ensemble des lauréats des 2 listes complémentaires des concours interne et externe soit plus de 1000 agents.

Si l'administration recrutait à hauteur des besoins des services, de nombreux agents, dont certains se trouvent en grande difficulté ne seraient pas « bloqués » sur leur résidence actuelle et auraient obtenu leur mutation.

La CGT Finances publique réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins, pourvoir les postes vacants pour le fonctionnement des services et pour que les agents effectuent leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Les élus de la CGT Finances Publiques mettront tout en œuvre pour contraindre la direction générale à recruter tous les lauréats de la liste complémentaire du concours commun de la catégorie C.

La CGT Finances Publiques insiste sur l'urgence de la situation, exige l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et la création de postes à hauteur des besoins des services.



Si vous souhaitez recevoir des informations par mail de la section CGT finances publiques de la Vienne envoyez un mail à cgt.drifip86@dgfip.finances.gouv.fr ou directement auprès d'un-e militant-e.

Vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/86/>